

Année scolaire 2025 / 2026

Vaux-le-Pénil



Contact : Accueil mairie au 01.64.71.51.00
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Portail Familles : <https://portail-vaux-le-penil.ciril.net>



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ? Par le Portail Familles

*Je trouve tous les documents dans mon compte famille :
Onglet « Mon dossier » puis « Mes documents dématérialisés »*

1

• Je télécharge le courrier explicatif et je choisis la démarche « première inscription » OU « renouvellement d'inscriptions ». Mon dossier d'inscription permettra à mon (mes) enfant(s) d'accéder aux activités péri et extrascolaires : La restauration scolaire, les accueils matin et soir, les études surveillées, le centre de loisirs enfance les mercredis et aux vacances et à l'accueil de loisirs du service jeunesse et sports.

Première inscription

OU

Renouvellement
de dossier annuel

2

• Je télécharge le formulaire de constitution d'un dossier d'inscription aux structures péri et extrascolaires.
• Je le renseigne et le renvoie au service scolaire et restauration, via la messagerie de mon compte famille, accompagné des pièces justificatives demandées (Voir liste des pièces page suivante).

2

• J'envoie les pièces justificatives demandées au service scolaire et restauration via la messagerie de mon compte famille, (voir la liste des pièces page suivante).

3

• Je fais mes inscriptions aux activités souhaitées, via mon compte famille « Inscrire les enfants à de nouvelles activités »
• Le service scolaire et restauration valide mes inscriptions.

3

• Je vérifie mes inscriptions aux activités souhaitées, via mon compte famille « Inscrire les enfants à de nouvelles activités »
• Je communique mes éventuelles souhaits de nouvelles activités (matin, midi, soir, mercredi, vacances, études surveillées).

4

À l'ouverture des plannings de réservation : Je vérifie et/ou modifie les réservations accueils matins, soirs et temps méridien.
À chaque période de réservation centre de loisirs : J'effectue mes réservations des mercredis et des vacances scolaires.



Attention



Attention



Pièces justificatives à joindre impérativement à mon dossier



PREMIÈRE INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

- Formulaire d'inscription 2025-2026.
- Justificatif de domicile officiel de moins de trois mois.
- Copie intégrale de votre dernier avis d'imposition pour le foyer : Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.
- Pages des vaccinations obligatoires à jour du carnet de santé : Enfants âgés de 3 à 4 ans et de 6 à 7 ans.
- Attestation d'assurance extrascolaire 2025-2026.

En cas de modification(s) transmettre également :

- Documents relatifs à la santé de votre (vos) enfant(s) : Carnet de santé, allergies, **PAI**, etc.
- Copie du livret de famille (**Un par famille**)
- En cas de séparation ou de divorce, copie de l'extrait du jugement mentionnant la résidence principale des enfants et le parent ayant l'autorité parentale (**Un par famille**)
- Modifications de revenus en cours d'année.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTIONS ANNUELLES

- Justificatif de domicile officiel de moins de trois mois.
- Copie intégrale de votre dernier avis d'imposition pour le foyer : Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.
- Pages des vaccinations obligatoires à jour du carnet de santé : Enfants âgés de 3 à 4 ans et de 6 à 7 ans.
- Attestation d'assurance extrascolaire 2025-2026.

En cas de modification(s) transmettre également :

- Documents relatifs à la santé de votre (vos) enfant(s) : Carnet de santé, allergies, **PAI**, etc.
- Copie du livret de famille (**Un par famille**)
- En cas de séparation ou de divorce, copie de l'extrait du jugement mentionnant la résidence principale des enfants et le parent ayant l'autorité parentale (**Un par famille**)
- Modifications de revenus en cours d'année.
- Liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant.
- Tout autre changement que vous jugeriez nécessaire.

LES HORAIRES



LES ÉCOLES

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

- ✓ **Matins** : 8h30 à 12h00
(J-R Rouchon : 8h40 à 12h10)
- ✓ **Après-midis** : 14h00 à 16h30
(J-R Rouchon : 14h10 à 16h40)

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

- ✓ **Matins** : de 7h00 à 8h20
(J-R Rouchon : 7h à 8h30)
- ✓ **Soirs** : de 16h30 à 19h00
(J-R Rouchon : 16h40 à 19h)



CENTRE DE LOISIRS

ENFANCE

Mercredi et vacances scolaires

- ✓ Horaires d'ouverture : 7h à 19h
- ✓ Possibilité d'inscrire les enfants en demi-journée avec repas ou en journée complète avec repas.
Fin de journée : Possibilité de venir chercher son (ses) enfant(s) à partir de 16h30.



PAUSE MÉRIDIDIENNE

- ✓ Elle a lieu de 12h00 à 14h00
(J-R Rouchon : 12h10 à 14h10)
- ✓ Elle comprend le repas et des activités culturelle, sportive, manuelle...



TARIFS DES STRUCTURES PÉRISCOLAIRES

Année scolaire 2025 / 2026



Accueils périscolaires

Quotients	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
0,00 à 520,99	0,43	0,86	0,33	0,64	0,21	0,43
521,00 à 1040,99	0,74	1,39	0,53	1,07	0,33	0,64
1041,00 à 1560,99	1,17	2,19	1,07	1,83	0,74	1,42
1561,00 à 2080,99	1,39	2,99	1,17	2,56	1,07	2,23
2081,00 à 2600,99	1,70	3,41	1,39	2,99	1,28	2,56
2601,00 à 3120,99	2,03	3,84	1,81	3,52	1,60	3,09
3121,00 à 3640,99	2,23	4,26	2,03	3,84	1,81	3,52
3641,00 à 4160,99	2,66	4,59	2,23	4,26	2,03	3,94
4161,00 à 4680,99	2,99	5,12	2,77	4,79	2,56	4,37
4681,00 à 5200,99	3,30	5,66	3,09	5,33	2,88	4,91
5201,00 à 7200,99	3,63	6,19	3,41	5,87	3,20	5,44
7201,00 et plus	3,94	6,72	3,73	6,40	3,52	5,97

Restauration Scolaire et Temps du midi

Quotients	1 enfant	2 enfants	3 enfants
0,00 à 520,99	2,13	1,93	1,70
521,00 à 1040,99	2,35	2,13	1,93
1041,00 à 1560,99	2,56	2,35	2,13
1561,00 à 2080,99	3,30	2,88	2,66
2081,00 à 2600,99	3,52	3,09	2,88
2601,00 à 3120,99	4,16	3,73	3,52
3121,00 à 3640,99	4,59	4,16	3,94
3641,00 à 4160,99	5,01	4,59	4,37
4161,00 à 4680,99	5,33	4,91	4,69
4681,00 à 5200,99	5,87	5,23	5,01
5201,00 à 7200,99	6,40	5,97	5,76
7201,00 et plus	6,94	6,51	6,29

TARIFS DES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES



Année scolaire 2025 / 2026

Centre de Loisirs ENFANCE

(mercredis et vacances scolaires)

Quotients	1enfant		2 enfants		3 enfants	
	JCR	½ JR	JCR	½ JR	JCR	½ JR
0,00 à 520,99	3,73 €	2,61 €	3,20 €	2,23 €	2,66 €	1,87 €
521,00 à 1040,99	5,33 €	3,73 €	4,79 €	3,36 €	4,26 €	2,99 €
1041,00 à 1560,99	7,67 €	5,33 €	6,94 €	4,86 €	5,97 €	4,16 €
1561,00 à 2080,99	9,07 €	6,34 €	8,10 €	5,66 €	7,14 €	5,01 €
2081,00 à 2600,99	10,13 €	7,09 €	9,07 €	6,34 €	8,10 €	5,66 €
2601,00 à 3120,99	12,26 €	8,59 €	10,46 €	7,36 €	10,13 €	7,09 €
3121,00 à 3640,99	14,82 €	10,34 €	13,65 €	9,92 €	13,23 €	9,27 €
3641,00 à 4160,99	16,21 €	11,30 €	15,57 €	10,87 €	14,61 €	10,23 €
4161,00 à 4680,99	17,60 €	12,31 €	16,96 €	11,83 €	15,99 €	11,20 €
4681,00 à 5200,99	18,67 €	13,07 €	17,60 €	12,31 €	16,53 €	11,58 €
5201,00 à 7200,99	19,73 €	13,81 €	18,67 €	13,07 €	17,60 €	12,31 €
7201,00 et plus	20,80 €	14,56 €	19,73 €	13,81 €	18,67 €	13,07 €

TARIFS DES STRUCTURES EXTRASCOLAIRES



Année scolaire 2025 / 2026

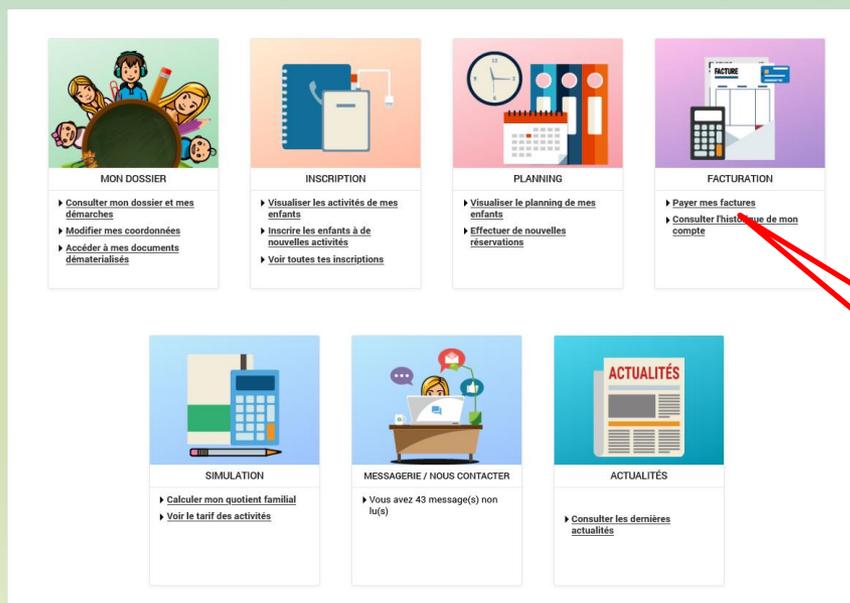
Accueils de Loisirs JEUNESSE ET SPORTS

Quotients	1enfant	2 enfants	3 enfants
	½ JSR	½ JSR	½ JSR
0,00 à 520,99	1,81 €	1,50 €	1,28 €
521,00 à 1040,99	2,56 €	2,23 €	2,03 €
1041,00 à 1560,99	3,73 €	3,30 €	2,88 €
1561,00 à 2080,99	4,37 €	3,94 €	3,30 €
2081,00 à 2600,99	4,91 €	4,37 €	3,94 €
2601,00 à 3120,99	5,66 €	5,01 €	4,91 €
3121,00 à 3640,99	7,14 €	6,61 €	6,34 €
3641,00 à 4160,99	7,79 €	7,47 €	7,14 €
4161,00 à 4680,99	8,43 €	8,10 €	7,67 €
4681,00 à 5200,99	8,96 €	8,43 €	7,89 €
5201,00 à 7200,99	9,50 €	8,96 €	8,43 €
7201,00 et plus	10,03 €	9,50 €	8,96 €

FACTURATION

La facturation est mensuelle, à terme échu et transmise par voie électronique.

- Je reçois ma facture dans ma boîte mail personnelle (format PDF)
- Je peux la payer :
 - ✓ En ligne, par carte bancaire sur un site sécurisé,
 - ✓ Par prélèvement automatique (RIB ou RIP à transmettre au Service Scolaire et Inscriptions)
 - ✓ Par chèque bancaire ou postal en Mairie Principale (Service Régie Principale)



The screenshot displays a grid of service icons and their corresponding menu items:

- MON DOSSIER**
 - ↳ [Consulter mon dossier et mes démarches](#)
 - ↳ [Modifier mes coordonnées](#)
 - ↳ [Accéder à mes documents dématérialisés](#)
- INSCRIPTION**
 - ↳ [Visualiser les activités de mes enfants](#)
 - ↳ [Inscrire les enfants à de nouvelles activités](#)
 - ↳ [Voir toutes les inscriptions](#)
- PLANNING**
 - ↳ [Visualiser le planning de mes enfants](#)
 - ↳ [Effectuer de nouvelles réservations](#)
- FACTURATION**
 - ↳ [Payer mes factures](#)
 - ↳ [Consulter l'historique de mon compte](#)
- SIMULATION**
 - ↳ [Calculer mon quotient familial](#)
 - ↳ [Voir le tarif des activités](#)
- MESSAGERIE / NOUS CONTACTER**
 - ↳ Vous avez 43 message(s) non lu(s)
- ACTUALITÉS**
 - ↳ [Consulter les dernières actualités](#)

Je paye ma
facture en ligne

CALENDRIER 2025-2026

Des réservations / annulations centre de loisirs ENFANCE

**C'est
nouveau**

**À
noter
dans vos
agendas**

DATES D'OUVERTURES DES RÉSERVATIONS	PÉRIODES DES MERCREDIS	PÉRIODES DES VACANCES SCOLAIRES	DATES ET FERMETURES DES RÉSERVATIONS ET ANNULATIONS
<u>03/08/2025</u>	• Mercredis de septembre à fin décembre 2025		Modifiable jusqu'au jeudi 12h de la semaine précédente.
<u>31/08/2025</u>		• Vacances d'automne 2025	<u>28/09/2025</u>
<u>2/11/2025</u>		• Vacances de fin d'année civile 2025	<u>30/11/2025</u>
<u>30/11/2025</u>	• Mercredis de janvier à fin avril 2026		Modifiable jusqu'au jeudi 12h de la semaine précédente.
<u>04/01/2026</u>		• Vacances d'hiver 2026	<u>01/02/2026</u>
<u>08/03/2026</u>		• Vacances de printemps 2026	<u>29/03/2026</u>
<u>29/03/2026</u>	• Mercredis de mai au 1 ^{er} juillet 2026		Modifiable jusqu'au jeudi 12h de la semaine précédente.
<u>03/05/2026</u>		• Vacances d'été 2026	<u>14/06/2026</u>

Attention : Réservations possibles dans la limite des places disponibles.

CALENDRIER 2025-2026

Des réservations centre de loisirs JEUNESSE



DATES D'OUVERTURES DES RÉSERVATIONS	PÉRIODES	DATES ET FERMETURES DES RÉSERVATIONS
<u>28/09/2025</u>	<ul style="list-style-type: none">• Vacances d'automne 2025	<u>12/10/2025</u>
<u>30/11/2025</u>	<ul style="list-style-type: none">• Vacances de fin d'année civile 2025	<u>14/12/2025</u>
<u>01/02/2026</u>	<ul style="list-style-type: none">• Vacances d'hiver 2026	<u>15/02/2026</u>
<u>29/03/2026</u>	<ul style="list-style-type: none">• Vacances de printemps 2026	<u>12/04/2026</u>
<u>07/06/2026</u>	<ul style="list-style-type: none">• Vacances d'été 2026	<u>21/06/2026</u>

À RETENIR



Situations	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je modifie mes plannings dans les délais impartis (avant le jeudi 12h pour la semaine qui suit). ➤ ATTENTION aux périodes de réservations des mercredis et vacances scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Facturation selon mes réservations.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence justifiée (justificatif fourni au service scolaire et inscriptions sous 2 jours, via la messagerie de mon compte famille). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les absences sont déduites.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absences injustifiées périscolaires, (accueils matins, soirs et temps méridiens) et études surveillées. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les absences sont facturées.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absences injustifiées centre de loisirs enfance. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Toute absence non-justifiée et hors cas de force majeure, sera facturée avec une majoration de 25 %. ✓ 2 absences injustifiées entraineront l'annulation de vos réservations. Selon vos besoins et les disponibilités, vous pourrez vous inscrire à nouveau, via votre planning de réservations.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence supplémentaire sans inscription préalable. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence facturée et majorée de 25 % de mon tarif.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je passe la période de réservation pour les mercredis et/ou les vacances. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Je fais ma demande d'inscription hors délai, via la messagerie du portail. ✓ Pour les mercredis, je vérifie régulièrement les disponibilités sur mon planning de réservation. ✓ Pour les vacances, ma demande est en liste d'attente.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une interrogation ? = Je contacte le service scolaire et restauration, par le biais de la messagerie du Portail Familles (ou par téléphone). ➤ Je me réfère au Règlement de fonctionnement des activités périscolaires et accueils de loisirs de la Ville de Vaux-le-Pénil. ➤ Je me connecte sur mon compte famille (des mails et des informations sont régulièrement envoyés). 	